



DGESIP A

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Mission de la Pédagogie et du Numérique pour l'Enseignement Supérieur (MiPNES)

Appel à manifestation d'intérêt 2018

Transformation pédagogique et numérique

1. Présentation générale

L'actualité de la rentrée universitaire 2017-2018 est fortement marquée par la consultation sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur. Le rapport général « Réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants » (19 octobre 2017), le « Plan étudiants : accompagner chacun vers la réussite » (30 octobre 2017) ainsi que le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) réaffirment dans un contexte d'augmentation des effectifs et de diversification des publics l'importance pour les établissements d'enseignement supérieur de relever le défi de la réussite étudiante. La question pédagogique, telle que rappelée dans le rapport Filâtre « a été au centre des débats sur la réussite des étudiants. De transformations profondes, il a été constamment question concernant tout aussi bien la prise en compte des différences entre apprenants que le développement de dispositifs pédagogiques adaptés au service des apprentissages et de l'acquisition de compétences » (p. 19).

En complément des actions conduites au niveau ministériel et des projets relevant du Plan d'Investissement d'Avenir, l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation « Transformation Pédagogique et Numérique » vise à soutenir des projets conduits sur une durée maximale de 24 mois, qui contribueront à accroître la réussite des étudiants. Son enjeu est de contribuer à la mise en place de « solutions durables et structurelles afin de permettre à tous les bacheliers qui le souhaitent de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur dans toute sa diversité et d'assurer sa réussite » (Filâtre, 2017, p. 33). Sa finalité est de promouvoir des expérimentations transformantes répondant à cet enjeu. Cet AMI est également l'occasion de faire émerger et de tester de nouvelles organisations qui favorisent le développement d'une pédagogie inclusive, une pédagogie intégrant la diversité des publics cibles de l'enseignement supérieur. Il contribue à une « formation supérieure en premier cycle dont l'organisation doit être lisible et faciliter des parcours plus conformes aux attentes des étudiants, à leurs projets de vie, aux allers et retours emploi-formation, à la mixité des publics en formation initiale et continue, en alternance ou non » (Filâtre, 2017, p. 20).

2. Thématiques

Les projets devront répondre à des questionnements thématiques et contribuer explicitement à la transformation pédagogique et numérique :

1. Thématique 1 : **Aider les lycéens à mieux faire leur choix et mieux les préparer à l'entrée dans l'enseignement supérieur**

Comment aider les lycéens à mieux faire leur choix et comment mieux les préparer à l'entrée dans l'enseignement supérieur ? Comment inscrire les actions de l'enseignement supérieur en cohérence et en continuité avec celles conduites dans le secondaire ? Comment faire découvrir aux futurs étudiants la réalité de l'enseignement supérieur par des mises en situation, des immersions en contexte ? Comment accompagner les acteurs du secondaire et du supérieur dans une connaissance réciproque des attentes et des pratiques pédagogiques ? Comment exploiter le potentiel pédagogique des outils numériques « avant bac/post bac » dans cette perspective ?

Ce questionnaire vise à améliorer substantiellement la transition « bac-3/bac+3 » entre le secondaire et le supérieur pour tout type de bacheliers et dans une diversité de contextes. Les projets devront participer à réduire les conséquences de l'origine sociale des étudiants sur l'accès à l'enseignement

supérieur et, en particulier à l'information sur les différentes filières. Le défi de l'équité des lycéens face à la poursuite d'étude est au cœur de cette thématique qui cherche à soutenir des initiatives dont l'ambition est la réduction des inégalités, la réduction effective des orientations par défaut. La finalité est de réunir les conditions pour aider le futur étudiant à réussir son orientation et être en mesure de réussir son parcours de formation.

Il s'agit, au-delà d'initiatives locales, de contribuer à une dynamique plus globale qui mobilise les acteurs de l'orientation du secondaire et du supérieur dans un continuum cohérent de pratiques pour atténuer les effets de rupture pédagogique, méthodologique et organisationnelle lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'enjeu est bien d'établir un dialogue entre ces acteurs et ceux de la sphère pédagogique dans une dynamique collaborative qui place effectivement le futur étudiant qu'est le lycéen au cœur des dispositifs proposés. Les projets devront tenir compte des différences et complémentarités entre secondaire et supérieur. Les apports de la recherche sur l'orientation et l'entrée dans le supérieur viendront soutenir les propositions.

2. Thématique 2 : **Personnaliser les parcours pour un accompagnement réussi de publics variés**

Comment personnaliser le parcours de l'étudiant pour lui permettre de progresser selon un rythme adapté propice à sa réussite ? Comment les caractéristiques socio-démographiques de l'intéressé, son cursus antérieur (y compris toute validation d'acquis), mais également ses caractéristiques comportementales et relationnelles (« soft skills »), ses compétences en termes d'autonomie et de responsabilité, peuvent-elles être prises en compte dans la construction de son parcours ? Comment et selon quels principes la durée du parcours peut-elle être adaptée, notamment en licence ? Comment prendre en compte les étapes de développement de ses apprentissages et de la construction de son projet professionnel, et ce dans une organisation la plus souple, la plus diversifiée et la plus sécurisée possible ? Comment prendre en compte l'offre de formation en direction des étudiants qui ont eu une réponse « oui si » dans parcoursup tout en préservant leur progression académique ? Comment organiser l'hybridation des formations pour personnaliser des parcours tout en préservant l'une des composantes essentielles de la réussite, à savoir l'intégration sociale et académique ? Comment scénariser les unités d'enseignement en développant, par exemple, des méthodes de pédagogie active et des situations authentiques pour faciliter l'engagement et la persévérance des étudiants (la prise d'autonomie, la responsabilisation) et par là leur réussite ?

Ce questionnement interroge explicitement l'implantation d'une véritable flexibilité et hybridation des formations dans les établissements d'enseignement supérieur, condition de la personnalisation des parcours. La flexibilité et l'hybridation impliquent une analyse réflexive et un développement professionnel de la part des acteurs, pour la mise en place d'enseignements de qualité favorisant un taux de réussite des étudiants au moins équivalent à celui des enseignements organisés exclusivement en présentiel. Elle suppose de mieux faire comprendre les enjeux et les objectifs de la formation, notamment en termes de professionnalisation autrement dit d'acquisition et de validation de compétences. Elle implique un travail de co-construction de blocs de compétences avec les partenaires socio-économiques, en s'appuyant sur les référentiels nationaux existants.

Il s'agit de repenser le séquençage temporel et spatial des formations ainsi que l'intégration d'acteurs pertinents (comme les pairs, les alumni, les acteurs du monde socio-économique) dans des processus dynamiques de réflexivité, d'accompagnement, de mise en perspective.

La flexibilisation des parcours demande également de mieux faire percevoir la pertinence des différentes étapes et formes d'évaluation qui jalonnent et sécurisent le parcours en visant davantage, d'une part l'apprentissage à long terme plutôt que les savoirs volatiles et d'autre part, la capitalisation, même partielle, plutôt que la mise en situation d'échec.

La professionnalisation implique aussi de renforcer les interactions de l'enseignement supérieur avec son écosystème pour accompagner au mieux les étudiants vers la réussite. Les dispositifs proposés devront être en mesure de permettre l'apprentissage tout au long de la vie en favorisant le retour en formation des décrocheurs, des personnes en situation professionnelle et de celles en recherche d'emploi dans une perspective de mixité des publics.

Cette thématique concerne donc spécifiquement la conception de parcours individualisés qui autorisent des cheminements diversifiés répondant aux projets et aux besoins caractéristiques des étudiants tout au long de la vie, assurant la « fluidité et la réversibilité des trajectoires » (Filâtre, p. 21). Elle interroge l'offre et l'organisation des unités d'enseignement, l'efficacité de dispositifs d'aide à la réussite, l'articulation des

environnements documentaires avec la formation, la définition de critères communs qui permettent la différenciation attendue et la personnalisation des parcours. C'est bien la mise en œuvre du contrat de réussite pédagogique tel que mentionné dans le « plan étudiants » et son instrumentation numérique dont il est question ici.

Ces deux thématiques constitutives de l'AMI 2018 appellent des expérimentations, prenant appui sur le numérique lorsque cela est pertinent, pour structurer les démarches d'accompagnement et le développement de parcours d'études ouverts, flexibles et sécurisés.

Les projets expliciteront également pour les deux thématiques, les mesures d'accompagnement, de formation des acteurs (enseignants, conseillers pédagogiques, autres personnels des établissements, etc.). Des indicateurs réalistes de la transformation pédagogique visée devront être précisés.

Les réponses aux questions soulevées par ces thématiques concernent explicitement les étudiants, les enseignants, les équipes pédagogiques, les équipes de soutien et l'implication des gouvernances. Les projets devront donc formuler de manière pragmatique et opérationnelle leur contribution à la transformation pédagogique et numérique, en précisant les actions envisagées et leur complémentarité :

- Actions relatives aux enseignants
 - Des actions de formation de ces acteurs, de soutien et de valorisation des initiatives, par leur prise en compte, par exemple dans la carrière des enseignants et enseignants-chercheurs ;
 - Des actions d'accompagnement à la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques en faveur d'une professionnalisation efficiente ;
- Actions relatives aux étudiants
 - Des actions en faveur de l'engagement et du suivi « à la carte » des étudiants ;
 - Le développement d'actions d'appui à la réussite des étudiants mobilisant des données massives et l'usage de l'analyse des apprentissages ou learning analytics ;
- Actions relatives au dispositif de formation et aux modalités pédagogiques
 - La conception ou le développement de l'usage de ressources dédiées ;
 - Le design pédagogique de dispositifs flexibles ;
 - La constitution de dispositifs adaptatifs au niveau d'UE, de parcours ou de diplôme, clairement intégrés dans l'offre de formation de l'établissement d'une part (dimension interne) et du territoire d'autre part (mixité des publics dans une dimension externe) ;
- Apports de la recherche
 - L'appui de programmes de recherche et le développement de dispositifs de transfert pour évaluer et mesurer l'efficacité et l'efficience des initiatives ainsi que les conditions de leur généralisation ;
- Actions relatives à la gouvernance de l'établissement
 - L'auto évaluation des dispositifs mis en place
- Dynamique collaborative entre différents acteurs
 - Le niveau d'implication des différents acteurs concernés (BAIP, Formation continue, DSI, Scolarité, Documentation, Patrimoine, Ressources humaines, etc.) ;
 - Pour la thématique 1, l'articulation avec des partenaires au niveau de l'enseignement scolaire.

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- la pertinence du projet au regard des questionnements de l'appel à projet
 - une priorité accordée aux lignes directrices du projet de loi ORE
 - une approche explicitement définie, articulée avec la stratégie politique globale décrite dans le contrat de site et/ou le contrat d'établissement actuel ou en cours d'élaboration en fonction des vagues (axe pédagogique, axe numérique, axe documentaire, axe ressources humaines... de la stratégie générale de l'établissement) ;
 - les aspects structurants du numérique dans le projet ;
 - la valeur ajoutée en termes d'impact sur la qualité de la formation, sur les pratiques pédagogiques, sur la flexibilité et sur la réussite des étudiants ;
 - l'articulation du projet, selon les situations, avec les éventuelles autres actions et réalisations du site en lien avec des projets antérieurs et/ou en cours (exemple : AMI_2016, AMI_2017, AMI_FTLV, DUNE, Disrupt Campus, IDEFI, IDEFI-N, I-site, Idex, NCU, etc.) ;
 - les objectifs et modalités de collaboration entre acteurs ou équipes d'acteurs au niveau de l'établissement, au niveau du site, dans le cadre de réseaux thématiques ;

- les modalités de réalisation
 - un calendrier de réalisation explicitant les différentes étapes et n'excédant pas 24 mois ;
 - la mobilisation de différents acteurs dans le projet et la nature de leur contribution
 - la démarche qualité mise en œuvre (délai de mise en œuvre, pertinence des ressources, de la soutenabilité pédagogique, organisationnelle et financière du projet dans une perspective de déploiement) ;
 - l'articulation avec des activités de recherche portées par une ou plusieurs équipes pour étayer la démarche, pour définir et organiser le recueil et l'analyse de données qualitatives et/ou quantitatives, pour exploiter les résultats produits par l'initiative ;
- les livrables produits au terme du projet dans une perspective de transférabilité
 - le potentiel de transférabilité de l'initiative (au-delà du périmètre initial) en différenciant explicitement ce qui est transformé par ce projet de ce qui est transformant ;
 - la nature et la qualité des livrables pour les différents publics visés par le projet : publications scientifiques, support de communication, modalités de diffusion envisagées ;

Il est recommandé aux futurs porteurs de projet de délimiter explicitement et concrètement le projet en formulant notamment des indicateurs d'atteinte et des jalons précis, en se dotant d'une véritable démarche d'analyse réflexive dans une perspective d'amélioration continue et de transfert.

3. Constitution du dossier et calendrier

Un dossier de 5 pages maximum est attendu, présentant une brève auto-évaluation (AFOM¹) explicitant d'une part, les acquis de(s) l'établissement(s) dans le champ de la transformation pédagogique, leurs limites et leurs marges de progrès, et d'autre part, la capacité de(s) l'établissement(s) à proposer un modèle pédagogique à même d'entraîner un changement pérenne, soutenu par un modèle économique pertinent.

Le montant total de l'AMI 2018 s'élève à 1,5 M€, sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, pour le financement d'une vingtaine de projets. Chaque projet retenu sera co-financé au maximum pour moitié du budget total par le ministère avec un plafond de 70 000 euros. Il devra faire apparaître explicitement l'origine et le statut des co-financements. Ce montage a pour but d'inciter les équipes à s'engager dans un périmètre d'actions pérennes, à la fois significatif et restreint, et d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste, en cohérence avec les contraintes financières des établissements. **L'AMI 2018 ne financera pas des projets en continuité directe avec les projets soutenus au titre de l'AMI 2017 et de l'AMI 2016.**

Les candidats dont les projets comprendront un volet portant sur l'approche programme et/ou l'approche compétences, ou encore sur les espaces innovants, devront pour être éligibles apporter la preuve de leur adhésion aux réseaux nationaux correspondants (réseau RéNAPS'up², réseau Learning Labs).

Les initiatives soutenues devront se concrétiser par des **livrables opérationnels contribuant à la diffusion des résultats et des processus mis en œuvre, notamment via le portail sup-numerique.gouv.fr.**

Une attention particulière sera portée sur les effets de synergie et de mutualisation produits par ces initiatives au sein des sites et des établissements, ainsi que sur leur transférabilité à d'autres contextes. Les porteurs des actions financées dans le cadre de cet appel seront sollicités en contrepartie pour constituer une communauté d'acteurs appelée à développer une expertise capitalisée aux niveaux local et national.

Une équipe de la DGESIP, sous la responsabilité de la MiPNES, assurera le suivi des projets et l'animation des groupes de porteurs d'initiatives. Elle veillera tout particulièrement à la transférabilité des expériences et à la constitution d'un corpus partagé de pratiques et de savoirs communs propices à la transformation pédagogique durable et à la transition numérique.

Le dépôt des dossiers, l'examen des candidatures et la communication des avis du jury aux porteurs se feront selon le calendrier suivant.

¹ AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

² Coordonnées des coordinatrices des réseaux : RéNAPS'up, Anne Demeester, anne.demeester@univ-amu.fr ; Réseau des Learning Labs, Sandra Lalanne, sandra.lalanne@univ-st-etienne.fr

Etapes	Dates
• Lancement AMI_2018	31-01-2018
• Envoi du projet initial par les candidats	15-03-2018, 16h00 (heure de Paris)
• Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury (composés d'experts de la DGESIP)	2-05-2018
• Accompagnement (demandes de précisions et/ou d'amélioration) des projets pré-sélectionnés	du 3-05-2018 au 7-06-2018
• Envoi par les candidats des projets révisés en fonction des commentaires produits par le jury sur les projets initiaux pré-sélectionnés	8-06-2018 16h00 (heure de Paris)
• Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury	09-07-2018
• Notification aux établissements	A partir du 10 juillet 2018

4. Contact

Pour toute demande d'information nous vous invitons à communiquer avec l'équipe AMI_2018 en écrivant à ami.mipnes@enseignementsup.gouv.fr